

Déclaration



La Journée internationale des femmes (JIF), le 8 mars, est une journée mondiale de célébration des femmes et de leurs réalisations. Elle a été lancée par des travailleuses pour attirer l'attention sur les mauvaises rémunérations et conditions de travail. Elle a évolué pour inclure un appel au droit de vote et d'éligibilité des femmes à présenter leur candidature aux élections. Cette journée est maintenant devenue l'occasion de célébrer les progrès en matière d'égalité et de s'engager à nouveau à agir et à persévérer en faveur de la pleine égalité pour tous les groupes en quête d'équité.

L'élimination du harcèlement et de la violence dans le monde du travail est une priorité de longue date chez Unifor. La violence et le harcèlement sont inacceptables et incompatibles avec un travail décent, et constituent une violation des droits de la personne. À l'occasion de cette JIF, nous nous joignons au mouvement international en faveur de la ratification de la convention 190 et de la recommandation 206 de l'Organisation internationale du Travail.

Ce tout premier traité mondial sur le harcèlement et la violence est une immense victoire pour les travailleuses et le mouvement syndical. Jusqu'à présent, aucune loi au niveau international n'établissait une base de référence pour prendre des mesures en vue de résoudre ces problèmes.

La nouvelle convention reconnaît l'impact de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, ainsi que le droit de chaque personne à un monde du travail exempt de violence, y compris de violence fondée sur le genre.

Cette convention couvre le monde du travail, qui s'applique non seulement au lieu de travail, mais aussi aux espaces et situations tels que les déplacements liés au travail, la formation, les événements et les trajets domicile-travail. Elle traite également des risques liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous reconnaissons la hausse du harcèlement et de la violence auxquels sont confrontés certains groupes de femmes, notamment les femmes autochtones, les femmes ayant une incapacité, les femmes racialisées et les femmes transgenres.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que le Canada ratifie et mette en œuvre cette convention. Le gouvernement fédéral a fait de cette question une priorité, mais il a besoin de la coopération des provinces. Vous pouvez contacter la ministre fédérale du Travail, Filomena Tassi, et le ministre du Travail de votre province pour leur dire que vous êtes en faveur de la ratification de la convention 190!

Passer à l'action à l'occasion de la JIF et identifiez-nous dans vos messages sur Twitter @SyndicatUnifor, et sur Facebook et Instagram à @UniforCanada pour que nous puissions partager vos photos.

Pour consulter la liste complète des marches au Canada, [cliquez ici](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la convention 190 de l'Organisation internationale du Travail, [cliquez ici](#).

[Téléchargez](#) les illustrations partageables dans les médias sociaux.